



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

N°AO/Z00/DBA/044/2018

**POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE
VIDEOCONFERENCE POUR LA SALLE DE REUNION DU 15^{ème} ETAGE DE LA TOUR
AU SIEGE DE LA BCEAO**

JUIN 2018

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

2. Objet

Dans le cadre de la rénovation du système de vidéoconférence de la salle du 15^{ème} étage de la Tour au Siège, la BCEAO lance un appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'équipements de vidéoconférence.

3. Allotissement

Le présent dossier d'appel d'offres est composé d'un lot unique comprenant :

- un (1) Codec POLYCOM modèle GS 700 ;
- huit (8) écrans plats haute définition 60 pouces ;
- quatre (4) caméras HD, 360° ; Pan-Tilt , Zoom et autofocus ;
- deux (2) boîtiers de raccordement de sortie vidéo de PC avec des ports HDMI et VGA ;
- un (1) système d'asservissement des caméras HD en acquisition et poursuite ;
- un (1) module de gestion des modes de réunions « locale » ou « vidéoconférence » ;
- un (1) contrôleur d'extinction et de mise sous tension des huit (8) écrans plats ;
- un (1) module de gestion de la diffusion des contenus ;
- un (1) boîtier de distribution vidéo HD ;
- un (1) micro-ordinateur rackable en baie ;
- un (1) micro-ordinateur portable avec un port sortie vidéo HDMI et /ou VGA.

4. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

5. Visite des lieux

Une visite des lieux est prévue le **mercredi 4 juillet 2018 à 10 heures TU** au Siège de la BCEAO. Tout soumissionnaire potentiel qui souhaite participer à cette visite devra manifester son intérêt en communiquant les noms et prénoms de son représentant devant prendre part à ladite visite en envoyant un courrier électronique à l'adresse courrier.zdba@bceao.int, avec copie à l'adresse courrier.zdsi@bceao.int.

6. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de dépôt des plis.

7. Langue de soumission

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices des équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de l'offre peuvent être rédigés en anglais, à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française.

8. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

9. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

10. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

11. Présentation des offres

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « **Appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'équipements de vidéoconférence pour la salle du 15^{ème} étage de la Tour au Siège de la BCEAO** »

A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DE DÉPOUILLEMENT

Au centre

Monsieur le Directeur
du Budget et des Approvisionnements
BCEAO Siège – Avenue Abdoulaye FADIGA
BP 3108 – DAKAR (Sénégal)

Chaque exemplaire des offres devra être présenté en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission dûment signée ;
- une présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous - contractants ;
- une offre technique ;
- une offre financière ;

NB : Une copie de l'offre devra également être transmise sous clé USB en version modifiable.

11.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en annexe.

11.2. Présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous-contractants

La présentation du soumissionnaire et/ou des sous-contractants comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements, le cas échéant ;
- les références techniques similaires ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expériences).

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires, à savoir :

- Code Banque :
- Code guichet :
- N° du compte :
- Clé RIB :
- IBAN :
- SWIFT :

Les soumissionnaires en dehors de la zone UEMOA devront indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

Ils devront en outre communiquer les nom et prénoms du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

11.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- la description détaillée des équipements proposés ;
- les caractéristiques des équipements ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

11.3.1 Actualisation des offres techniques

Au regard des évolutions technologiques du marché de matériels de vidéoconférence, il pourrait être demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte des évolutions technologiques éventuelles, si un délai de six (6) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

11.3.2 Formation

Le soumissionnaire devra prévoir un transfert de compétences sur l'exploitation et l'utilisation de la nouvelle plate-forme de vidéoconférence de la salle de réunion du 15^{ème} étage de la Tour.

A ce titre, il devra prévoir une formation pour (5) cinq agents au moins avec un animateur qualifié.

11.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre tous les coûts récurrents durant le cycle de vie des équipements, conformément à la méthodologie TCO (Total Cost of Ownership, Coût total de possession), à savoir :

- un devis détaillé de l'offre de base pour les équipements ;
- le coût annuel des services d'assistance et de support (mise à jour, réparation) ;
- un devis détaillé des options et services connexes ;
- les quantités ;
- les prix unitaires ;
- le coût total ;
- le taux de remise ;
- le total net.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

12. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

13. Date et lieu de dépôt des offres

Les offres devront être déposées au Siège de la BCEAO, à l'Avenue Abdoulaye FADIGA - BP 3108 DAKAR - Sénégal, au bureau 509 du 5^e étage de la Tour au plus tard le **vendredi 13 juillet 2018 à 17 heures**, délai de rigueur.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi.

14. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de conformité, et à l'évaluation des offres reçues. Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique conforme est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter, de rejeter toute offre ou d'annuler l'appel d'offres à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourrait exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf des équipements.

15. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et du Patrimoine dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

16. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tient compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle peut se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

17. Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

18. Lieu de livraison et d'installation

La livraison des équipements commandés se fera dans les locaux du Siège de la BCEAO sis Avenue Abdoulaye FADIGA, à Dakar. Les installations devront se faire conformément aux descriptions du présent cahier des charges.

19. Délai de livraison et d'installation

19.1 Le délai de livraison et d'installation des équipements devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de la commande.

19.2 Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

20. Réception

La réception provisoire se fera à la fin de l'installation et après vérification du bon fonctionnement des équipements, attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux Parties. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

21. Garantie

Tous les équipements sont livrés neufs avec les dernières versions des logiciels en date. Ils sont couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un an au moins, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO.

Les équipements livrés et installés devront être garantis contre tout vice de fabrication. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

22. Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à compter de la date de signature du bordereau de livraison ;
-

- soixante-cinq pour cent (65%), à la livraison et l'installation conformes des équipements attestées par la signature du procès-verbal de réception provisoire;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie lors de la réception définitive, ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

23. Litiges et contestations

23.1 Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre *ad hoc* désigné par la CCJA.

23.2 L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

23.3 Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

24. Informations complémentaires

24.1 Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.zdba@bceao.int .

24.2 Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

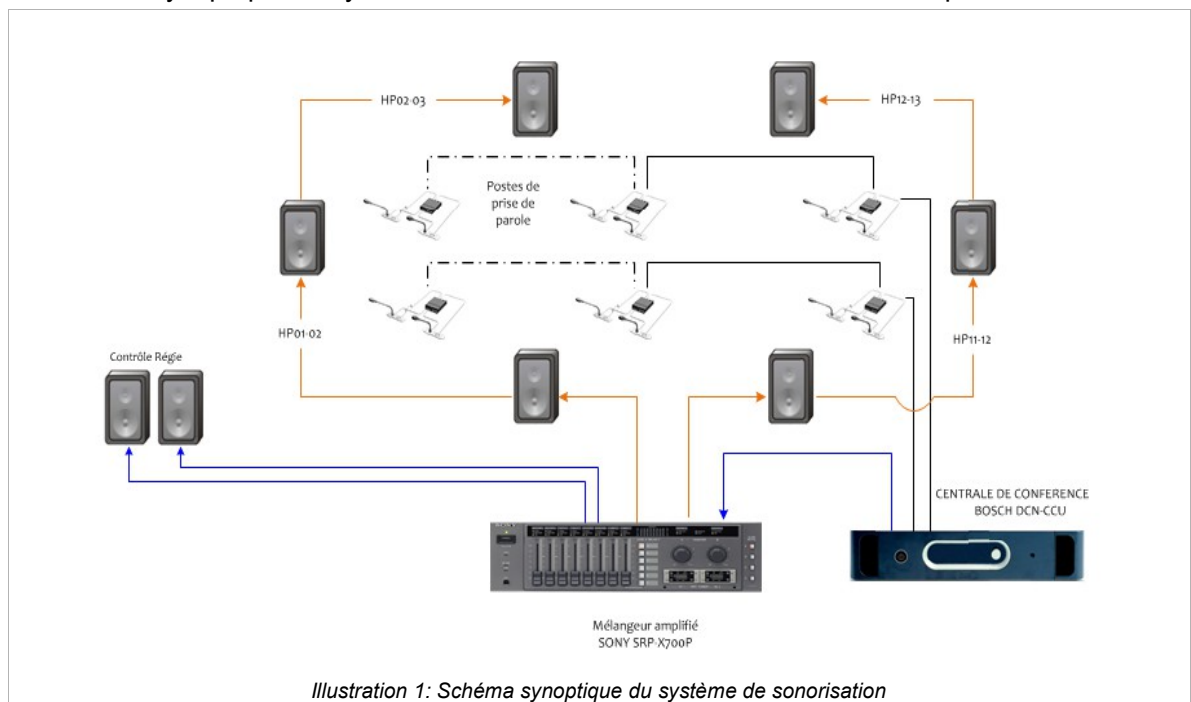
DEUXIEME PARTIE : CONDITIONS D'APPROVISIONNEMENT / CARACTERISTIQUES TECHNIQUES / CADRE DE DEVIS

II.1. Le système de sonorisation et la configuration de la salle de réunion

La salle de réunion du 15^{ème} étage de la Tour dispose d'équipements de sonorisation qui doivent être conservés et intégrés avec les nouveaux systèmes qui seront livrés dans le cadre du présent appel d'offres. Les équipements à conserver sont précisés ci-après :

- une (1) armoire informatique de trente-six unités de rack, installée dans la salle de régie;
- une (1) table de la salle de réunion ;
- deux (2) moniteurs de retour d'image ;
- un (1) système de sonorisation comprenant :
 - deux (2) haut parleurs YAMAHA MS101III 30W ;
 - trente-cinq (35) microphones de type BOSCH ;
 - un mixeur audio SONY Digital P Mixer SRP-X700P ;
 - six (6) haut-parleurs Turbo-sound IMPACT 40W RMS ;
 - une unité de commande centralisée de type BOSCH DCN-CCU 170W.

Le schéma synoptique du système de sonorisation de la salle est illustré ci-après :



L'illustration suivante est une photographie de la salle de réunion au 15^{ème} étage de la Tour au Siège de la BCEAO.



Illustration 2: Photographie actuelle de la salle de réunion

II.2. Rénovation du système de vidéoconférence de la salle

La solution fournie devra répondre aux spécifications techniques et fonctionnelles minimales ci-après :

II.2.1 Spécifications techniques

a) Prise en compte d'éléments existants

Les nouveaux systèmes devront s'intégrer avec les éléments existants du système de sonorisation ci-après :

- deux (2) enceintes YAMAHA MS101III 30W ;
- deux (2) moniteurs de retour d'image ;
- trente-cinq (35) microphones de type BOSCH ;
- six (6) enceintes Turbosound IMPACT 40W RMS ;
- un (1) mixeur audio SONY Digital Powered Mixer SRP-X700P ;
- une (1) unité de commande centrale de type BOSCH DCN-CCU 170W ;
- une (1) armoire informatique de trente-six unités (36) de rack, installée dans la salle de régie.

b) Les équipements à fournir

Les équipements à fournir sont précisés ci-après :

- un (1) Codec POLYCOM modèle GS 700 ;
- huit (8) écrans plats haute définition 60 pouces ;
- quatre (4) caméras HD, 360°, Pan-Tilt, Zoom et autofocus ;

- deux (2) boîtiers de raccordement de sortie vidéo de PC avec des ports HDMI et VGA ;
- un (1) système d'asservissement des caméras HD en acquisition et poursuite ;
- un (1) module de gestion des modes de réunions « locale » ou « vidéoconférence » ;
- un (1) contrôleur d'extinction et de mise sous tension des huit (8) écrans plats ;
- un (1) module de gestion de la diffusion des contenus ;
- un (1) boîtier de distribution vidéo HD ;
- un (1) micro ordinateur rackable en baie ;
- un (1) micro-ordinateur portable avec un port sortie vidéo HDMI et /ou VGA.

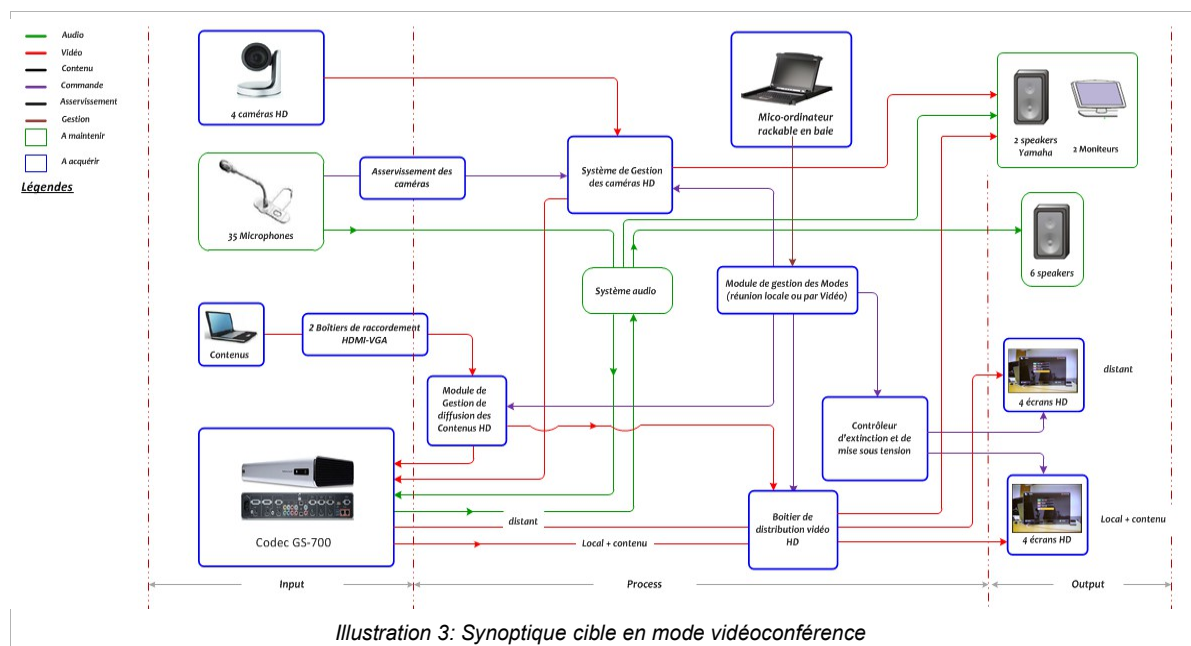
c) **Les schémas de raccordement**

Il est requis du soumissionnaire, la fourniture des schémas de raccordement audio et vidéo.

II.2.2 Schéma synoptique cible

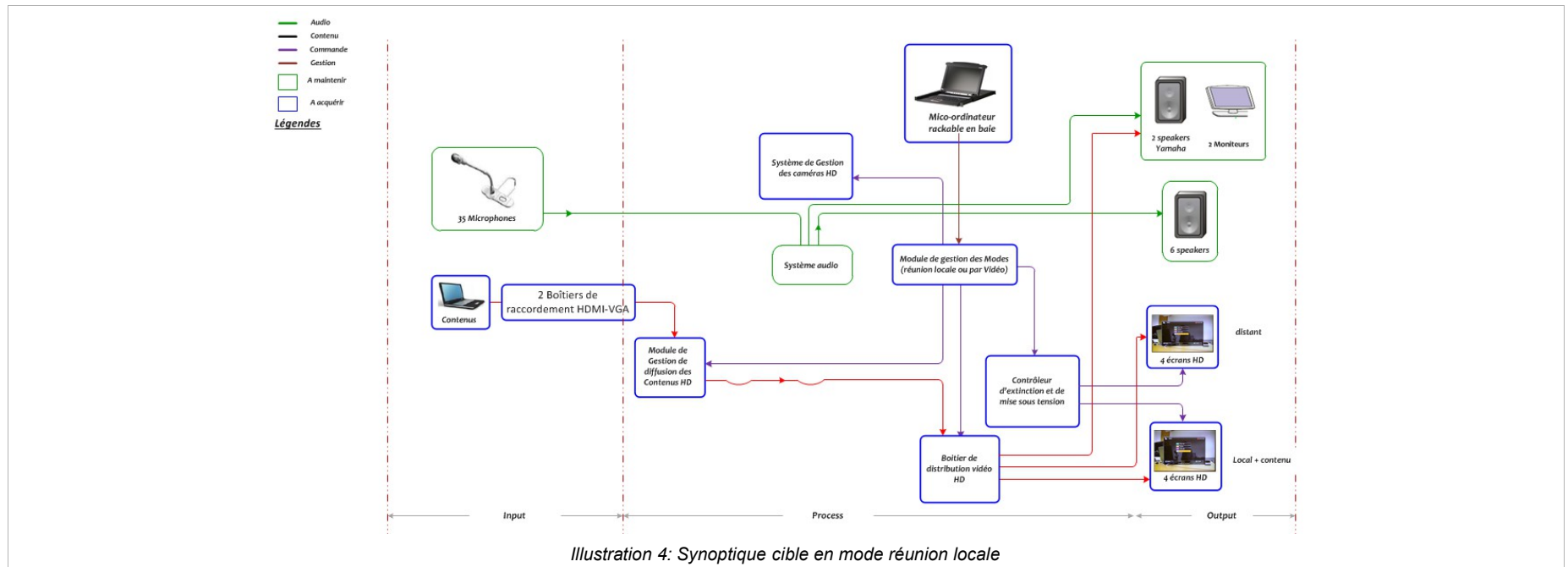
a) **Schéma synoptique cible en mode vidéoconférence**

En mode vidéoconférence, la salle est connectée via le Codec à un site distant pour des réunions avec des participants externes.



b) Schéma synoptique en mode réunion locale

En mode réunion locale, seul le système audio, les écrans plats et l'unité de diffusion de contenus sont utilisés. Les caméras et le Codec de vidéoconférence sont inactifs.



II.2.3 Spécifications fonctionnelles

Le système audio devra fonctionner indépendamment des composants de vidéoconférence de vidéo , notamment le codec et les caméras.

En mode réunion locale, la fonction d'acquisition et de poursuite des caméras doit être désactivée.

Les chemins de câbles et les câbles devront être dissimulés et non apparents dans la salle de réunion. Les chemins de câbles existants pourront être utilisés.

Les soumissionnaires devront préciser dans un tableau, les points de conformité de leur offre avec les spécifications fonctionnelles attendues telles que précisées dans le tableau ci-après.

Tout écart de conformité constaté entre l'offre et les équipements livrés est un motif d'annulation du marché.

<i>Équipements</i>	<i>Quantités</i>	<i>Spécifications fonctionnelles</i>
Codec POLYCOM Type GS 700	1	<ul style="list-style-type: none"> établit la liaison par vidéoconférence avec les sites distants. <p>Note : cet équipement de marque Polycom devra être fourni avec un service d'assistance de type « Premier » d'une durée de un (1) an à partir de la date de mise en service dans les locaux de la BCEAO.</p>
Caméras HD	4	<ul style="list-style-type: none"> Haute définition, 360° avec fonctions Pan Tilt Zoom et autofocus Assure la capture d'image des participants de la salle. Par défaut la caméra paramétrée comme principale devra se positionner sur le micro « président » ; L'emplacement des caméras ne devra pas gêner le champ de vision des participants. les caméras devront être compatibles et interfaçables avec le codec POLYCOM Type GS 700. <p>Note : L'emplacement retenu de préférence pour les caméras est l'espace vide au centre de la table de réunion.</p>

Équipements	Quantités	Spécifications fonctionnelles
Micro-ordinateur portable	1	<ul style="list-style-type: none"> • Ordinateur de type portable dédié à la diffusion de contenus ou des présentations. • Les spécifications minimales sont: <ul style="list-style-type: none"> ◦ icore 7 ; ◦ clavier rétroéclairé ; ◦ windows 10 ; ◦ écran 19 puces ; ◦ souris sans fil ; ◦ clavier sans fil ; ◦ licence Microsoft Office (Word , Powerpoint, Excel) ; ◦ sortie Video HDMI ; ◦ fourni avec un câble vidéo HDMI ; ◦ fourni avec deux convertisseurs VGA-HDMI et HDMI-VGA.
Boîtiers de raccordement de sortie Vidéo PC avec ports HDMI et VGA.	2	Boîtier de distribution vidéo disposant d'au moins un port HDMI et un port VGA pour le raccordement des sorties vidéo d'un micro-ordinateur.
Système d'asservissement des caméras en acquisition et poursuite	1	<ul style="list-style-type: none"> • Supporte les fonctions de programmation des prises de vues et de contrôle des caméras ; • Sélectionne automatiquement la caméra adéquate et effectue le zoom sur l'intervenant dont le microphone est activé ; • Effectue le retour sur la caméra principale avec un plan large lorsque aucun microphone n'est activé ; • Permet la désactivation de l'acquisition et de la poursuite des caméras en mode réunion locale.
Module de gestion de la diffusion des contenus	1	<ul style="list-style-type: none"> • Active la transmission du signal de contenu vers le codec en mode vidéoconférence vers les écrans en mode réunion local ; • Transmet par défaut le signal de contenu vers le boîtier de distribution vidéo HD ; • Exécute les instructions reçues du module de gestion des modes de réunions.

Équipements	Quantités	Spécifications fonctionnelles
Module de gestion des modes de réunion « locale » ou « vidéoconférence ».	1	<ul style="list-style-type: none"> • Permet la sélection du mode de fonctionnement de la salle (locale ou vidéoconférence). • Contrôle les systèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ◦ le module de gestion de la diffusion de contenus afin de diriger le signal vers le Codec Polycom ; ◦ le système d'asservissement des caméras pour l'activation des fonctions d'acquisition et de poursuite ; ◦ le contrôleur d'extinction et de mise sous tension des écrans ; ◦ le boîtier de distribution vidéo HD. <p>Note Le module sera piloté à partir d'un logiciel de gestion à fournir, qui sera installé sur l'ordinateur de gestion. En cas de panne du module, les systèmes contrôlés doivent pouvoir être opérés de manière manuelle et autonome.</p>
Ordinateur de gestion	1	<p>L'ordinateur de gestion devra héberger le logiciel de pilotage du module de gestion des modes de réunion.</p> <p>Les spécifications minimales sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ icore 7 ; ◦ windows 10 ; ◦ Ram 16 Go ◦ Disque dur 1Tera ; ◦ écran 19 puces ; ◦ souris sans fil ; ◦ clavier sans fil ; ◦ rackable ; ◦ sortie Video HDMI ; ◦ fourni avec un câble vidéo HDMI.

Équipements	Quantités	Spécifications fonctionnelles
Contrôleur d'extinction et de mise sous tension des écrans plats.	1	Cet équipement contrôle la mise sous tension et l'extinction groupée des écrans de la salle de réunion.
Écrans HD de 60 pouces	8	<p>Les spécifications minimum des écrans sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taille : 60" 16:9 ; • LED anti-reflet ; • Moniteur Professionnel • Aspect ratio : 1920 (Horizontal) x 1080 (Vertical) pixels • Dimensions minimum sans les haut parleurs et le support de base: Width 1355mm-Height 792mm - Depth 86mm • Dimension minimum écran utile : Width 1330mm-Height 748mm • Vesa Wall Mount Support :400X400 • poids : inférieur à 25kg
un (1) boîtier de distribution vidéo HD	1	Assure la distribution vers les écrans des signaux vidéo de diffusion de contenus, des caméras et du codec.

Les soumissionnaires devront préciser dans leur offre les spécifications attendues pour l'alimentation en électricité des équipements fournis.

Les soumissionnaires sont invités à proposer toute amélioration qu'ils jugeraient pertinente à l'architecture décrite à titre indicatif dans le présent cahier des charges. Toutefois, ils devront veiller à motiver les alternatives proposées, ainsi que les spécifications des équipements proposés en équivalence.

II.2.4 Prestations attendues

Les prestations attendues sont :

- la fourniture et la pose des câbles nécessaires au bon fonctionnement des équipements ;
- l'installation et le raccordement des équipements livrés ainsi que leur intégration au système de sonorisation existant ;
- les tests de recettes et de validation des fonctionnalités requises ;
- le transfert de compétence pour l'exploitation et l'utilisation des composants livrés et installés.

ANNEXE**Formulaire de soumission**

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Rénovation du système de vidéoconférence de salle du 15^{ème} étage de la Tour au Siège

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la rénovation du système de vidéoconférence de salle du 15^{ème} étage de la Tour au Siège de la BCEAO pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
